FONDE EN 1893

Vendredi 7 Mai 1920

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

POUR LA SOLUTION DU GRAND CONFLIT

Le Gouvernement acceptera-t-il de discuter avec la C. G. T.?

LA SITUATION DES GREVES

Chez les Cheminots

L'offre de la C. G. T. et une déclaration officielle

Paris, 5 mai. — Dans la communication faite hier par la commission administrative de la C. G. T., celle-ci disait notamment, en ce qui concerne les cheminots, que l'objet essentiel de leur action est la réorganisation des transports ferroviaires par la nationalisation.

« Il reste entendu, ajoutait la commission administrative, que cette transformation ne saurait être l'œuvre d'une simple décision au caractère spontané, mais des engagements pourraient être pris et des garanties données qui constitueraient pour le prolétariat du rail l'assurance que sa revendication principale entre dans la voie de l'application. A cet effet, les projets élaborés par le Gouvernement et par la C. G. T. et son Conseil économique du Travail peuvent supporter une confrontation profitable au pays. »

Les journaux commentent cette communication. Ils soulignent et attachent une grande importance à ce fait que la C. G. T. s'offre à discuter la situation avec le Gouvernement.

Mais le Gouvernement discutera-t-il ?

Une note officieuse annonce que la situation générale s'est nettement améliorée. Relativement aux chemins de fer, le Gouvernement considère le mouvement comme virtuellement terminé. En dehors de l'appoint des volontaires, on signale sur tous les réseaux de nombreuses reprises individuelles du travail.

Quant aux mines, on estime à 36 % le nombre des travailleurs dans les bassins où l'ordre de la C. G. T. a été exécuté.

Dans les ports, les chargements et les déchargements des denrées périssables s'effectuent normalement, grâce aux grutiers et à la main-d'œuvre coloniale.

Le communiqué sur la situation des réseaux

Paris, 5 mai. — Sur le Nord, l'Est et le Midi, la situation demeure la même.

Sur le P. O., on signale, à l'exploitation, une augmentation du nombre des trains. Le trafic sur les lignes de banlieue est assuré intégralement. Un express sera rétabli. Le pourcentage des départs est de 60 % pour les trains de voyageurs, de 100 % pour les trains de ravitaillement et pour les trains de marchandises.

410 trains ont pu circuler hier alors qu'on n'en comptait que 322 la veille. Le service de triage fonctionne normalement.

Entre Bisse et Château-du-Loir, on poseur a trouvé sur la voie quatre longueurs de rail dépointées. Un mécanicien qui tentait de débaucher les ouvriers non grévistes, à Vitry-sur-Seine, a été expulsé par le personnel.

25 agents punis lors de la dernière grève, ont été révoqués. La Compagnie révoque de même les agents convaincus de faits caractérisés de grève. Elle rayera de ses contrôles ceux qui n'auront pas répondu jeudi à la mise en demeure de reprise du travail, ce fait constituant une rupture de contrat.

Sur le P.-L.-M., à Paris, la reprise du travail par le personnel s'est accentué à tel point que l'on peut dire que le service sur le P.-L.-M. est assuré d'une façon à peu près normale. Tous les trains de grand parcours sont assurés et le service de banlieue fonctionne dans de bonnes conditions. Depuis trois jours, les trains de marchandises sont en marche et, à l'heure actuelle, les gares de triage sont dégagées. On en profite pour intensifier aussi bien le service des trains de marchandises que le service des Messageries. Toutes les primeurs remises à la Compagnie sont acheminées et livrées normalement aux Halles.

Sur le réseau de l'Etat, la situation reste stationnaire. 17 révocations ont été prononcées hier, qui, s'ajoutant aux trois prononcées antérieurement, portent le chiffre à 20 des révocations du réseau.

A Marseille, la situation est sans changement.

A Montpellier, 3 révocations ont été prononcées.

A Nantes, aux gares du P. O. et de l'Etat, aucun changement.

A Dunkerque, la grève a pris fin.

A Brest, 80 cheminots sur 600, n'ont pas repris le travail.

A Châlons-sur-Saône, le chiffre des chômeurs est tombé de 100 à 82.

A LYON, UN ARBITRAGE A FAIT CESSER LA GREVE

Lyon, 5 mai. — La situation est stationnaire dans les gares de la Compagnie P.-L.-M. Par contre, la grève s'étend parmi les travailleurs de ses ateliers et à Oullins.

On a enregistré ce matin la rentrée en masse du personnel de la Compagnie des chemins de fer de l'Est de Lyon, qui était en grève depuis le 1er mai. Ces cheminots ont, d'accord avec la direction, soumis leur cahier de revendications au maire, M. Herriot, dont les deux parties acceptent l'arbitrage. Sur cet accord, le personnel a immédiatement repris le travail.

Le groupe de Lille a voté la reprise du travail pour aujourd'hui jeudi

Il faut le dire tout de suite, c'est sur l'ordre de la Commission administrative du réseau que la reprise a été votée.

Jusqu'à la dernière minute, le groupe de Lille, fidèle à la discipline syndicale, a tenu, malgré l'isolement, malgré la difficulté de l'action à faire son devoir, jusqu'au bout, et la résistance qu'il a opposée aux courants violents qu'il a rencontré sur sa route, fait le plus grand honneur à l'organisation syndicale.

Non, ce n'est pas un échec pour l'admirable phalange des syndiqués de Lille et d'Hellemmes, c'est une manifestation de discipline qui se termine par un acte de discipline.

Desoblin l'a nettement montré dans son émouvant appel à l'Union. Pas de regrets inutiles, pas de haine, pas de rancœurs. De la foi, de la foi encore, de la foi toujours!

De la foi et du travail. On ne guérit pas un mal par la violence. Les événements marchent et nul n'en est le maître. Demain surgira de la leçon d'hier la lumineuse vérité.

Oui, une heure viendra où la classe ouvrière donnera la vraie mesure de sa puissance et de sa volonté d'être. Mais maintenant, pas de querelles inutiles; rappelez aux camarades qui n'ont pas eu la confiance nécessaire en leurs militants qu'eux aussi, cependant, avaient accepté dans leur intégralité les statuts de la Fédération.

Ceux qui n'ont pas su s'élever au-delà des revendications corporatives, qui n'ont pas compris toute la noblesse du mouvement, doivent-ils être brimés ? Non, comme dit Desobgn, il faut continuer pour eux une éducation imparfaite; il faut que ces camarades rentrent dans le sein de l'organisation dont ils se sont virtuellement séparés.

Il faut qu'ils retrouvent dans les sections, au contact de leurs camarades, de leurs militants, l'esprit syndicaliste qui en fera demain des éléments nouveaux et sûrs de futures victoires.

Quant à vous, vous pouvez rentrer la tête haute: vous avez fait vaillamment votre devoir.

Au cours de la réunion de la Bourse du Travail, Delplanque, qui succéda à Desoblin, lut un ordre du jour de la commission administrative du réseau invitant les camarades à reprendre le travail. Cet ordre du jour, signé Guillez, assurait les militants que l'ingénieur en chef du réseau avait engagé sa parole d'honneur qu'aucune sanction pour faits de grève ne serait prise à la rentrée.

Après une intervention de WARIN de TERBY, de DANHIEZ et de TIEDREZ.

L'ordre du jour suivant, en faveur de la reprise du travail, a été voté à la presqu'unanimité :

L'ORDRE DU JOUR

« Les cheminots des Syndicats de Lille et d'Hellemmes, réunis à la Bourse du Travail, après discussion et examen de la décision prise par l'Union des Syndicats du Réseau Nord; considérant la situation telle que l'a envisagée le Conseil d'administration et pour maintenir intact la bonne harmonie existant sur le réseau, confirmée dans la réunion des délégués réunis à Saint-Denis, le 25 avril, conviennent de reprendre le travail le jeudi 6 mai 1920.

» Considérant d'autre part, l'action engagée par la C. G. T. avec laquelle ils restent indissolublement unis; déclarent qu'ils restent solidaires de tous ses actes et disposés à les soutenir par les moyens restant en leur pouvoir;

» S'indignent contre les arrestations arbitraires des militants luttant pour une meilleure utilisation des moyens de transports;

» Surpris que leurs camarades n'aient pas compris la gravité du moment, leur devoir de classe et l'importance des buts sociaux poursuivis;

» Décident de tenir tous les soirs une réunion qui aura pour but d'obtenir des renseignements sur la marché des événements auxquels participe le cartel qu'ils saluent;

» Se séparent aux cris de Vive la Nationalisation! Vive la C. G. T.! »

A l'issue du vote de cet ordre du jour, le camarade D. Bondues, secrétaire général de l'Union départementale encouragea les cheminots à rester unis. « La lutte continue, dit-il; d'autres troupes sont engagées, et il peut se faire que sous peu on fasse appel à vous.

» Quoi qu'il arrive, dit-il, il ne faut pas se décourager: l'idée de la nationalisation est maintenant lancée: votre geste l'a imposée à l'attention générale. Elle fera son chemin comme les autres réalisations sociales que nous avons arrachées de haute lutte au capitalisme. C'est une affaire de temps et d'énergie. C'est pourquoi, quoi qu'il arrive, ne désespérez jamais; restez unis. Nous comptons sur vous tous pour demain. Il faut que vous soyez prêts pour lorsque l'on vous demandera un nouvel et définitif effort. »

Le travail reprendra dans les ateliers ce matin, aux heures habituelles. Les cheminots rentreront en cortège derrière leurs délégués.

Chez les Mineurs

Ceux du Pas-de-Calais attendent une décision

Nœux-les-Mines, 5 mai (par téléphone). — Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ayant été prévenu par dépêche de ne prendre aucune nouvelle décision avant le retour de la délégation partie à Paris, la réunion extraordinaire projetée pour mercredi après-midi, à 3 heures, n'a pu avoir lieu, la délégation, composée des citoyens MAES, député; MOINIER et MANGEMATIN, n'étant pas encore rentrée de Paris.

Le Conseil d'administration se réunira aujourd'hui.

Comité Fédéral des Syndicats des Mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin

Le Comité fédéral des mineurs du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin se réunira aujourd'hui, jeudi, 6 mai, à Douai, à 2 heures et demie de l'après-midi, au siège habituel des réunions.

Présence indispensable.

Dans le Bassin d'Anzin

GREVE CE MATIN

Nous avons demandé au citoyen Rossy, secrétaire général du Syndicat des mineurs du bassin d'Anzin, quelle répercussion pourrait avoir la situation de la grève des cheminots sur la grève des mineurs, décidée pour jeudi matin.

Il nous a déclaré que le Syndicat des mineurs d'Anzin répondait à un ordre de la C. G. T. et que la situation particulière des cheminots ne pouvait rien changer aux décisions prises.

La grève des mineurs sera donc déclenchée jeudi matin.

Un appel de la section de Denain

La section syndicale des mineurs de Denain vient de faire placarder l'appel suivant :

« Camarades,

» La grève est décrétée pour jeudi 6 mai, dans le bassin d'Anzin pour faire aboutir notre programme de revendications nationale.

» Votre victoire mettra fin à la vie chère.

» Votre défaite nous ramènera à l'esclavage.

» Vous avez l'occasion d'en finir avec nos affameurs; votre sort est entre vos mains.

» Venez affirmer votre désir de vaincre à la réunion qui aura lieu jeudi, 6 mai, à 11 heures du matin, à la mairie ».

Mouvement déclanché dans le Midi

Montpellier, 5 mai. — Les mineurs de Graissesac doivent faire grève demain. Le chômage est général au Bousquet d'Orme, mais quelques ouvriers assurent l'entretien de la mine.

Où la grève continue

Paris, 5 mai. — A Marseille, arrêt complet.

Dans l'Hérault, les mineurs de Graissac feront grève demain.

A Bousquet d'Ormes, chômage général, mais l'entretien des mines est assuré.

A Saint-Etienne, chômage général.

A Cransac, la grève continue.

A Blanzy, situation stationnaire.

A Montceau-les-Mines, on constate une amélioration.

Chez les Maritimes

Le chômage est presque complet

Paris, 5 mai. — La situation de la grève chez les inscrits maritimes et les dockers est la suivante :

Au Tréport, à Dieppe, à Caen, à Libourne, à Arcachon, à Bône, pas de grèves.

A Cette, à Marseille, à Oran, à Dunkerque, grèves complètes.

A Boulogne, les dockers chôment; les inscrits maritimes travaillent.

A Rouen, aucune grève chez les inscrits; amélioration chez les grutiers, qui ont repris le travail ce matin, sur intervention du président de la Chambre de commerce.

A Calais, même situation qu'à Boulogne: 1.500 dockers chôment.

A Cherbourg, pas de grève, sauf un chalutier et quelques barques de pêche.

A Saint-Malo: inscrits calmes; dockers en grève pour 48 heures. Les Chantiers Navals travaillent.

A Brest, aucune défection d'équipage; les dockers n'ont pas encore pris de décision.

A Saint-Nazaire, la situation s'améliore: 500 défaillances sur 800.

A Nantes, les dockers chôment; débarquements décidés par les équipages.

A La Rochelle, grève probable des inscrits.

A Bayonne, légère détente.

A Bordeaux, 14 navires ont désarmé par suite de la défection du personnel subalterne.

UNE GRAVE DECISION DES ARMATEURS MARSEILLAIS

Marseille, 5 mai. — A l'exception de la Compagnie des inscrits maritimes, les diverses Compagnies de navigation ont déposé, aujourd'hui, les rôles des équipages de leurs navires entre les mains de l'administration maritime.

Cette grave décision des armateurs a causé une vive émotion. Elle a provoqué surtout l'attitude des inscrits maritimes qui continuent à persister à rester à bord pour assurer, disent-ils, la garde de leurs outils. Certains même considèrent déjà que les navires font partie du matériel national.

Le RAVITAILLEMENT des REGIONS LIBEREES ORGANISE A DUNKERQUE

Dunkerque, 5 mai. — Le préfet du Nord est arrivé à Dunkerque; il a conféré avec les délégués des divers syndicats et leur a demandé d'autoriser le ravitaillement des régions libérées. La grève devait être complète. Des conférences ont eu lieu avec le maire et diverses personnalités.

Des mesures ont été prises pour décharger dès demain les bateaux de céréales.

UN INCIDENT

Dunekrque, 5 mai. — Un grave incident s'est produit sur le quai de l'arrière port. Un groupe d'individus, revolver au poing, ont arrêté une locomotive, obligeant le mécanicien à rentrer en gare.

Les dockers, réunis ce matin, ont voté la continuation de la grève.

Tous les cheminots sont à leur poste.

A Valenciennes

LE TRAVAIL EST REPRIS

Au cours d'une réunion tenue mardi soir, salle de l'Orphéon, à Valenciennes, et qui a pris fin à 9 heures, les cheminots ont décidé de reprendre le travail.

Le travail était normal mercredi matin.

Les arrestations

RAOUL VERFEUIL ARRETE

Bourganeuf, 5 mai. — Raoul Verfeuil, délégué permanent du parti socialiste, a été arrêté.

MILITANTS ECROUES

Paris, 5 mai. — Les cheminots syndicalistes Rey, arrêté à Moulins, et Delagrange, arrêté à Périgueux, arriveront ce soir à Paris. Ils seront mis à la disposition de M. Jousselin, juge d'instruction, et écroués à la Santé.

SIROLLE INCULPE DE COMPLOT

Paris, 5 mai. — M. Jousselin, juge d'instruction, a procédé, cet après-midi, à l'interrogatoire de Sirolle, délégué des cheminots à la C. G. T., et l'a inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'État et de menées anarchistes.

TROIS ARRESTATIONS A TOULON

Toulon, 5 mai. — Ce matin, à 6 heures, il a été procédé à l'arrestation de Flandrin, secrétaire général du syndicat des ouvriers du port de guerre; Orsini, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Var, et Neboit, secrétaire général du syndicat des travailleurs du réseau P.-L.-M. à Toulon.

D'autres arrestations sont imminentes.

La Fédération du Textile fait appel à la discipline syndicale

Paris, 5 mai. — La Fédération du textile a lancé mercredi matin la déclaration suivante :

« Nous tenons à informer d'une façon pressante tous les travailleurs de l'industrie textile que la commission administrative de la C.G.T. a décidé que, dans les circonstances présentes et tant dans l'intérêt des principaux intéressés que pour le succès des revendications posées, la discipline doit être observée par toutes les organisations. En conséquence, nous demandons aux travailleurs de la corporation de ne suivre aucunement certains ouvriers impatients qui tenteraient d'opérer des débauchages. Qu'il soit bien entendu que le mouvement actuel est entre les mains de la commission administrative de la C. G. T. et que toute extension relève des organismes qualifiés: Fédération, C.G.T. Il est indispensable que la discipline syndicale soit observée et les décisions confédérales respectées. Nous déclarons par avance que tout acte contraire serait désapprouvé.

Pour la Fédération du Textile,
Les secrétaires :
VANDEPUTTE, CNUDES, HUYGHE.

Pourra-t-on enfin reconstruire ?

Le Conseil Supérieur des Matériaux, pour les régions libérées, va assurer un approvisionnement normal de briques, ciment, bois, etc.

Le communiqué du dernier Conseil des Ministres a annoncé que le Ministre des Régions Libérées avait présenté un projet de décret instituant, sous sa présidence et sous la vice-présidence de M. Claveille, ancien Ministre des Travaux publics, un Conseil Supérieur des matériaux, de la main-d'œuvre et des transports qui comprendra des représentants des sinistrés, des entrepreneurs et des techniciens.

Qu'est-ce que cela veut dire? Ceci, tout simplement : La question des matériaux est soumise, à l'heure qu'il est, au contrôle tout-puissant d'une bureaucratie qui n'y entend rien. Il existe au ministère des Régions Libérées un Office des matériaux qui passe des commandes et des marchés, au petit bonheur la chance. A part quelques spécialistes, cet Office comprend surtout d'anciens officiers, des gratte-papiers; on y a même vu un sous-préfet. Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'on approvisionne sérieusement nos départements sinistrés en matériaux?

Un exemple entre cent : On réclamait des tuiles de tous côtés. Il y a de la terre à tuiles dans nos régions. Le bon sens eût commandé de remettre en état quelques tuileries pour leur faire produire les couvertures indispensables à nos maisons. Un bureaucrate fallacieux imagina de passer un marché de tuiles... près de Nice! Comme le P.-L.-M. subit de fréquentes crises, les tuiles n'ont pas encore pu être expédiées et, le seraient-elles dans six mois, que leur prix de revient sera doublé, étant donné la longueur et les frais du transport.

Il a paru plus naturel de confier le soin d'approvisionner nos régions en matériaux à ceux qui ont l'habitude de s'en servir, c'est-à-dire aux entrepreneurs, aux coopératives de reconstruction et aux sinistrés eux-mêmes. C'est l'objet du Conseil Supérieur des Matériaux. On y a rattaché les services de la main-d'œuvre et des transports, parce que ce sont des questions intimement liées à celles de la construction.

Je me suis entretenu de cette innovation avec M. Claveille qui va être le vice-président du Conseil Supérieur des Matériaux :

« Mon intention, et je suis entièrement d'accord sur ce point avec le Ministre des Régions Libérées, est de développer autant que possible la production des matériaux dans les départements dévastés, afin d'avoir à pied-d'œuvre le nécessaire, d'encourager la reprise des industries annexes du bâtiment et de réduire les nécessités de transport.

» Nous voulons reconstituer les usines et les chantiers du bois, de la tuile, de la brique, du ciment, de la chaux, etc. C'est à la collaboration des intéressés que nous voulons faire appel, de façon à supprimer autant que possible l'intervention administrative. La création d'un Comptoir des matériaux servira d'intermédiaire entre l'Etat, les fournisseurs et les metteurs en œuvre : sinistrés, entrepreneurs ou coopératives. Ce comptoir sera l'émanation même de ceux-ci.

» Parmi les membres du Conseil supérieur, vous trouverez le président de la Fédération des Entrepreneurs du Nord, des représentants des coopératives de reconstruction, des associations de sinistrés, des spécialistes du Bâtiment, etc... Ce sera un organisme de contrôle et de direction dont le rôle sera de faciliter à vos concitoyens des régions dévastées le moyen pratique de s'approvisionner eux-mêmes et à bon compte. L'Etat ne doit agir que pour financer, que pour stimuler les initiatives et aider les intéressés quand ils ne peuvent s'en tirer par leurs propres moyens. »

Nous avons fait une trop fâcheuse expérience des ronds-de-cuir incompétents pour ne pas nous estimer heureux de voir l'importante affaire des matériaux remise dans les mains de ceux qui savent s'en servir. Par surcroît, la mesure nouvelle, en arrêtant le système des marchés passés à la légère, entraînera une baisse du prix de la construction.

Et il était temps! **Alex WILL.**

L'ordre règne dans la Ruhr

CEPENDANT LA REICHSWEHR AVANCE TOUJOURS

On mande de Dusseldorff : « Les troupes de la Reichswehr et de la police de sécurité ont attaqué hier, au sud de Dusseldorff, un certain nombre de gardes rouges qui ont été dispersés. Les représentants du Parti Socialiste majoritaire et du Parti Socialiste indépendant pour la région du Bas-Rhin ont alors adressé aux ouvriers de la région industrielle un appel constatant que l'ordre et la tranquillité règnent dans la Ruhr et qu'aucune raison sérieuse ne justifie l'avance des troupes de la Reichswehr dans cette région. Les représentants ont ajouté que les dirigeants ouvriers avaient invité les ouvriers de s'abstenir de toute manifestation et de toute résistance, afin de ne pas fournir à la réaction le prétexte cherché, le moment n'étant pas encore venu de recourir à la grève générale.

Les locations de guerre

LA NOUVELLE LOI EST PROMULGUEE

Paris, le 5 mai. — Le « Journal Officiel » promulgue ce matin la loi relative à la prorogation de certains baux et locations verbales contractées entre le 1er août 1914 et la cessation des hostilités.

UNE FOIRE FRANÇAISE A BRUXELLES

Bruxelles, 5 mai. — La Foire Française, en vue d'accentuer le rapprochement économique franco-belge, aura lieu à Bruxelles en août prochain.

Au Conseil Général du Nord

A l'unanimité, l'Assemblée départementale se solidarise avec les sénateurs et députés des régions libérées pour réclamer la réorganisation des Services de la Reconstitution.

Le Conseil Général affirme sa volonté de combattre le mercantilisme et la vie chère.

Morose et terne par son programme étriqué, comportant la lecture d'un rapport sur les Chemins de fer départementaux, la courte séance d'hier matin fut marquée par un incident tragi-comique, qui se termina par l'explosion d'éclats de rires.

Au moment où, d'une voix grave, M. le docteur Bourdon s'efforçait de démontrer, avec une communicative conviction, les multiples avantages de la voie large sur l'étroite, on vit soudain le sympathique secrétaire de séance, M. Coquelle, s'écrouler sur son siège, à côté du président.

Aussitôt, les huissiers se précipitent, devancés déjà par le zèle humanitaire du Préfet, sorti subitement de sa souriante somnolence. Chacun s'inquiète et s'effare, mais ce n'était qu'une fausse alerte. M. Coquelle est debout et bran-dit, comme pièce à conviction, un pied de fauteuil cassé d'une section nette.

— C'est un matériel de guerre, une chute symbolique de la fragilité des sièges électoraux! dit le président d'un ton de sereine philosophie. Et la discussion continue sous une joyeuse fusion d'alarmes apaisées.

Pour le réseau du Cambrésis et le Groupe du Sud, la Commission des Chemins de fer propose l'exploitation provisoire à voie métrique.

REMY n'y fait pas opposition, à condition que cette mesure n'entrave pas les travaux de transformation à voie normale, réclamée par des délibérations antérieures du Conseil général.

Le président et le rapporteur, M. Bourdon, lui donnent toute assurance à ce sujet.

— Dans l'intérêt de nos populations du Cambrésis, dit WAXIN, il est nécessaire d'activer les travaux, et j'insiste sur ce point, qui présente pour notre région une particulière importance.

— Ils sont commencés, fait observer REMY, mais le nombre des ouvriers occupés est insuffisant.

WAXIN estime qu'une délégation du Conseil général devrait faire une démarche auprès du Gouvernement pour hâter la réalisation du projet.

— Nous sommes animés des mêmes désirs que vous, répond M. VANCAUWENBERGHE, mais nous devons compter avec les difficultés inhérentes à l'exécution de travaux nécessitant une dépense de vingt millions. L'Etat doit en prendre la moitié à sa charge, et de ce côté surgissent des obstacles, car si nous sommes assurés du concours absolu du Ministre des Travaux publics, celui des Finances montre une résistance qu'il faut vaincre.

M. BOURDON. — Une démarche auprès du Gouvernement s'impose. Nous devons savoir si M. Marsal est disposé à réaliser les projets arrêtés par M. Claveille.

M. VANCAUWENBERGHE. — Le Ministre des Travaux publics propose et celui des Finances dispose. C'est avec lui que nous devons compter, forts de l'appui du Ministre des Travaux publics qui a plaidé et plaide encore notre cause.

Finalement, le Conseil décide d'envoyer une délégation à Paris, avec mission bien déterminée de demander l'appui financier du Gouvernement, pour la prompte transformation de la voie étroite en voie normale sur les réseaux du Cambrésis et du Groupe du Sud.

— Cette transformation, insiste M. BOURDON, reste essentielle. Elle a été décidée par le Conseil général et le Nord ne doit pas perdre ses droits.

Sur cette déclaration de principe, la séance fut levée au moment où le Préfet, qui était allé endosser une chaude pelisse pour se garantir du froid pénétrant de la salle, rentrait d'un pas alerte et d'un air guilleret.

Subventions aux sociétés

Au début de la deuxième séance, le Conseil, après avoir entendu les explications du Préfet sur l'établissement du budget de Ronchin, redresse l'erreur de 94.000 francs signalée hier; décide l'acquisition d'un coffre-fort pour loger de précieux documents historiques aux archives départementales, et vote un crédit de trente mille francs pour subventions à des Sociétés agricoles. La Commission départementale est chargée de la répartition judicieuse de cette somme.

POUR LE NORD DÉVASTÉ

A la demande de plusieurs conseillers, le président donne lecture de la résolution du Groupe interparlementaire des Départements dévastés et demande à l'Assemblée de la faire sienne.

On sait que les sénateurs et députés des régions envahies ont voté dernièrement une motion dont nous avons en son temps publié le texte, déclarant notamment qu'ils se trouveraient dans l'impossibilité de soutenir un Gouvernement qui n'assurerait pas l'application intégrale de la loi du 17 avril 1919 et qui ne prendrait pas immédiatement toutes mesures utiles à l'effet de procurer de suite aux sinistrés et aux coopérateurs de reconstruction l'argent et tous les moyens d'exécution indispensables pour leurs travaux.

Estimant qu'en attendant le règlement des dommages par les Commissions cantonales, il est urgent de reprendre le régime des avances aux sinistrés, aux Coopératives de reconstruction, et considérant que l'insuffisance des résultats obtenus dans les régions libérées est due, en majeure partie, à un défaut d'organisation, le Groupe interparlementaire déclare qu'il est absolument nécessaire de diviser le travail et d'assurer la coordination des efforts. Pour cela, la réorganisation générale des services s'impose.

M. VANCAUWENBERGHE reconnaît que dans le Nord un grand effort a été accompli, mais pour en permettre la continuation aucun concours financier ne doit être marchandé par l'Etat à notre région. Comme le Groupe interparlementaire, il estime qu'aucune modification aux dispositions de la loi du 17 avril 1919 ne saurait être introduite sans apporter dans les Départements dévastés un trouble dangereux, et sans causer aux sinistrés un préjudice considérable. Il est indispensable, à son avis, d'organiser un compte spécial, alimenté par l'émission d'emprunts dont les produits, comme le demandent les signataires de la motion, seront exclusivement affectés au relèvement de nos ruines.

C'est pourquoi il invite le Conseil général à leur affirmer son entière confiance et à se solidariser avec eux pour l'œuvre de résurrection de notre Pays.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements prolongés.

Le Préfet insinue que les avances aux sinistrés ne sont pas arrêtées. Au contraire, dit-il, elles augmentent.

— Nous craignons leur arrêt, répond vivement le Président, et nous tenons à proclamer bien haut que si des économies sont nécessaires pour le budget général, elles ne peuvent être réalisées au détriment des régions dévastées.

LEBAS. — La déclaration qui vient d'être lue est commune à tous les parlementaires du Nord, qui adopteront l'attitude indiquée dans la motion, si le Gouvernement n'apporte pas à notre Département tout le concours utile pour son prompt relèvement.

M. BOURDON. — Ce concours nous est particulièrement nécessaire en ce moment, pour permettre les travaux de reconstitution pendant la bonne saison.

M. LE GLAY proteste contre le projet de loi sur les attributions des dommages de guerre, dont le vote serait très préjudiciable à notre région.

DELORY. — La protestation du Groupe interparlementaire, à laquelle nous nous associons, a précisément pour but de combattre toute modification au régime des avances.

A l'unanimité et d'enthousiasme, le Conseil général adopte la motion présentée, et affirme son entière solidarité avec ses auteurs.

Inspection du travail

A propos d'indemnités de résidence aux inspecteurs du travail, le rapporteur, M. Demolon rend hommage au caractère et à l'œuvre de M. Boulin, inspecteur divisionnaire, et le félicite pour ses heureuses interventions dans les conflits économiques.

Le Préfet fait à son tour l'éloge de M. Boulin et le Conseil tout entier s'associe à cette manifestation d'estime envers ce fonctionnaire des plus méritants.

Le livret sanitaire

Au sujet d'un voeu de M. Demolon, pour la protection de l'enfance, M. VANCAUWENBERGHE exprime l'intérêt social que présenterait l'établissement d'un livret sanitaire contenant les observations médicales faites sur chaque garçon, dès l'école, jusqu'au conseil de révision. Il apporterait de précieux renseignements aux médecins-majors chargés de l'examen des conscrits.

DELORY voudrait le livret sanitaire pour les garçons et les filles. Avant le mariage, les futurs époux pourraient le consulter utilement.

Cette originale proposition est soulignée par des rires approbatifs, et le Président, tout en déclarant l'idée excellente, fait remarquer que pour les opérations matrimoniales il existe un facteur qui n'intervient pas dans celles des Conseils de révision. Un médecin, si habile soit-il, ne pourra jamais noter sur un livret sanitaire les sentiments du cœur!

Après cet amusant intermède phsychologique, s'engage une longue et parfois confuse discussion sur le ravitaillement officiel.

Les bénéfices du « Nord libéré »

Un arrêté préfectoral, en date du 2 mars dernier, organise l'« Office départemental de Ravitaillement du Nord ». Dans son rapport au Conseil général, M. Neudin signale que le fonctionnement de cet Office départemental a pu être assuré jusqu'à ce jour grâce au concours financier du Comité du Nord libéré. Les opérations effectuées, dit-il, permettront à brève échéance, de rembourser le « Nord libéré » des sommes avancées par lui, et de constituer un fonds de roulement suffisant pour assurer la marche de l'Office départemental.

GONIAUX demande comment fonctionne cet Office, et le nom des membres du Comité directeur.

LE PREFET répond qu'il en donnera connaissance à une prochaine séance, puis, sur les instances de Goniaux, il finit par les nommer. Notre ami constate alors que parmi eux ne figurent aucune compétence commerciale, aucun gérant de Coopérative. « Dans l'arrondissement de Douai, dit-il, nous avions désigné des personnes qualifiées, et elles ont été écartées ».

La discussion prend alors une ampleur imprévue.

— Le « Nord libéré », déclare M. Guilbaut, a trente millions de francs en caisse. Le public est en droit de demander des explications à ce sujet, et de savoir ce que vont devenir ces énormes bénéfices.

— Réalisés sur le dos des consommateurs! s'écrie FOUCAUT.

M. VANCAUWENBERGHE explique que le Comité d'alimentation du Nord de la France, dirigé par M. Labbé, fut fondé en mai 1915, et fournit de denrées diverses par la « Commission for relief in Belgium », grâce à des avances de fonds de l'Etat Français. Après l'armistice, ce Comité fut remplacé par le « Nord libéré » qui va cesser de fonctionner. Si des bénéfices ont été réalisés, le Conseil général n'a aucun droit sur eux. M. Labbé est comptable seulement devant l'Etat de sa gestion.

LE PREFET. — Le Conseil général est appelé à décider s'il veut continuer, à ses risques et périls, les opérations commerciales du « Nord libéré » qui va liquider, et qui pourrait être remplacé par l'Office départemental de Ravitaillement.

— Qui est déjà remplacé, fait observer GONIAUX.

— Non, prétend le PREFET, il ne fonctionne pas encore.

— Il existe, affirme M. POTIE, et je suis d'avis de le maintenir comme frein au mercantilisme.

M. BARROIS-BRAME parle en faveur de la liberté du commerce. Le Ravitaillement officiel, dit-il, ne répond plus à un besoin absolu. Il faut liquider le « Nord libéré » et partager les bénéfices entre les communes au prorata de leurs achats à cet organisme.

— Dans les magasins du Ravitaillement, dit DEBEVE, on ne trouve que des rossignols.

— Moi aussi, déclare le PREFET, je suis partisan de rendre la plus grande liberté au commerce, mais comment assurer le sucre et le frigo aux populations sans le Ravitaillement officiel ?

— L'entreprise présente certainement des aléas, observe M. Vancauwenberghe, mais si l'Office départemental de Ravitaillement avait à sa tête des hommes compétents, des gens de métier, comme le demande M. Goniaux, je pense qu'elle pourrait être tentée avec succès.

— Pour moi, déclare LEBAS, j'envisage avant tout l'intérêt de la classe ouvrière, et je considère le Ravitaillement officiel comme un moyen efficace de combattre le mercantilisme et de lutter contre la vie chère.

LE PREFET. — La liquidation du « Nord libéré » représente environ quinze cents millions. Ce sera une opération de longue haleine, et la répartition des bénéfices entre les communes apparaît bien difficile.

DELORY propose de laisser à la Commission du Budget le soin d'examiner la question et de déposer un rapport. Il estime que le Conseil général a pour devoir de rechercher tous les moyens susceptibles d'abattre le mercantilisme et la vie chère.

M. LE GLAY. — Nous pourrions rembourser à l'Etat les avances qu'il a faites pour l'institution du Comité d'alimentation, et partager entre les communes les bénéfices réalisés au cours de l'occupation, et depuis la libération. Lui aussi est partisan d'un Office de Ravitaillement, qui lui apparaît comme une digue salutaire aux flots toujours montants des prix excessifs de tous les produits.

— Les bénéfices, dit FOUCAUT, pourraient être versés au Comité destiné à remplacer le « Nord libéré ». L'Etat ne peut prétendre à aucun droit sur eux, puisqu'ils ont été réalisés sur la vente aux habitants de nos communes.

La discussion, qui occupe la plus grande partie de la séance, se termina par le vote de la proposition Delory, renvoyant l'examen de cette question à la Commission du Budget.

Le Conseil fut unanime à protester contre les agissements des mercantis, et il est à prévoir que l'Office de Ravitaillement sera maintenu comme un moyen pratique d'alléger à nos populations travailleuses le fardeau de la vie chère.

E. POLVENT.